

DUREES D'AMORTISSEMENT

Compte	Libellé du compte	Durée d'amortissement	Exemples de recettes et dépenses	Compte d'amortissement associé
Biens de faible valeur - 500 € HT montant en deçà duquel l'amortissement sera effectué sur 1 année				
Immobilisations incorporelles				
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	10	Documents d'urbanisme	2802
2031	Frais d'études	5	Les frais d'études effectuées en vue de la réalisation d'investissements sont imputés au compte 2031. Dans le cas contraire, on utilise le compte 617	28031
2032	Frais de recherche et de développement	5	On entend par « frais de recherche et de développement », les dépenses qui correspondent à l'effort de recherche et de développement réalisé par les moyens propres de la collectivité pour son propre compte.	28032
2033	Frais d'insertion (non suivis de travaux)	3	Les frais de publication et d'insertion des appels d'offres dans la presse engagés de manière obligatoire dans le cadre de la passation de marchés publics (BO, BOAMP, ...). Attention : les frais d'insertion relatifs aux marchés de fonctionnement s'imputent au compte 6231 - Annonces et insertions	28033
204XXX	Subventions d'équipement versées	5 15 30	5 ans : subvention finançant des biens mobiliers, matériel et études 15 ans : subvention finançant des bâtiments et installations 30 ans : subvention finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	2804XXX
2051	Concessions et droits similaires	2	Logiciels	28051
2087	Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	10		28087
2088	Autres Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	10		28088
Immobilisations corporelles				
211XXX	Terrains	Non amortissable	Acquisition de terrains nus, de voirie, squares, jardins, parcs, espaces verts, cimetières etc.	Non amortissable
2121	Plantations arbres arbustes	10	Les frais de plantation d'arbres et d'arbustes sont inscrits à la subdivision 2121; toutefois les travaux de régénération des forêts sont imputés au compte 2117 « Bois et forêts ».	28121
2128	Autres agencements et aménagement de terrains	10	Les dépenses faites en vue de l'aménagement des terrains (clôtures, mouvement de terre...) Très grosses jardinières en béton.	28128
213XXX sauf 2132/2135	Constructions	Non amortissable	Biens non productifs de revenus	Non amortissable
2132	Immeubles de rapport	30	Biens productifs de revenus	28132
2135	Installations générales, agencements, aménagements des bâtiments	15		28135
214XXX	Constructions sur sol d'autrui	10	Biens productifs de revenus	

Compte	Libellé du compte	Durée d'amortissement	Exemples de recettes et dépenses	Compte d'amortissement associé
215XXX <i>sauf 2152/2153XX/2154/2158</i>	Installations, matériel et outillages techniques	5	Extincteurs, matériel spécifique de police, machine à peinture, cisailles de haie, visseuse, ...	2815XXX
2152	Installations de voirie	10	Mobilier urbain (Plots, barrières de mise en sécurité, arceaux à vélos, bancs publics, panneaux de signalisation, lampadaires...) fixé au sol,	28152
2153XX	Réseaux divers	20		28153XXX
2154	Voies navigables	20		28154
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 5 12	1 an : Petit outillage à main (Clés et douilles, coffrets et boîtes à outils complètes), escabeau 5 ans : Outillage électroportatif (perceuse, scie sauteuse/circulaire, disqueuse, décapeur, thermique...) et accessoires (vissage, perçage, douilles,...), défonceuse, compresseur, souffleur, aspirateur de chantier (eau et poussières), échelles, servante d'atelier 12 ans : Outillages et machines outils d'atelier, matériel d'atelier (scie à ruban, plieuse,...),	28158
216XXX	Biens historiques et culturels	20 50	20 ans : biens historiques et culturels mobiliers dont la durée de vie est déterminable 50 ans : biens historiques et culturels immobiliers dont la durée de vie est déterminable <i>Les biens historiques et culturels n'ayant pas de durée de vie déterminable ne sont pas amortis. Les dépenses ultérieures font l'objet d'un plan d'amortissement</i>	2816XXX
217XXX	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition		Même durée d'amortissement que les biens du chapitre 21XXX	2817XXX
21821/21828	Matériel de transport	10	Voitures et véhicules légers, lourds, 2 roues, matériel de transport ferroviaire, ...	281821/281828
21831/21838	Matériel de bureau et matériel informatique	5	Ordinateur, matériel électrique et électronique, matériel informatique scolaire, ...	281831/281838
21841/21848	Mobilier	10 25	10 ans : - Tables et bureaux (tables, bureaux, bornes d'accueil, comptoirs,...) - Mobilier d'assise (chaises, bancs, poufs, canapés, chauffeuses,...) - Mobilier de rangement (armoires, bibliothèques, vestiaires, casiers, vitrines, caissons, meubles à plans, rayonnages, classeurs rotatifs...) 25 ans : Coffre-forts et armoires fortes, armoires ignifugées,...	281841/281848
2185	Matériel de téléphonie	5	Matériel de radiocommunication	28185
2188	Autres immobilisations corporelles	1 5 10	1 an : Petit électroménager (micro ondes, cafetière,...) ventilateur sur pied, radiateur portatif 5 ans : Matériel audio, hifi, vidéo, photographique, vidéoprotection, gros électroménager (lave-linge, sèche-linge, réfrigérateur...) 10 ans : Aires de jeux, jeux d'enfants (tricycles, trottinettes), matériels et équipements sportifs, instruments de musique, équipements médicaux, bornes électriques, horodateurs, gros appareils de chauffage et de climatisation...	28188

